

Section DISI Rhône Alpes Est Bourgogne

Lyon Le 8 juillet 2014,

Déclaration Liminaire CAPL n°3 mouvement local

Monsieur le Président,

Cette CAP Locale d'affectation va se tenir dans un contexte de situation des effectifs encore plus catastrophique que les années précédentes.

Le nombre d'emplois vacants explose. C'est près de 2000 postes qui reste vacants, malgré le recrutement de 500 agents sur la liste complémentaire. Cette situation va encore s'aggraver avec les pics de départs en retraite prévus pour 2014 et 2015. Il faut un véritable plan de recrutement pour que les agents puissent travailler dans de meilleurs conditions.

Des cadres C, il en faut pourtant pour écoper :

- les 28 000 emplois C supprimés depuis 2003 !
- les charges de travail qui augmentent sans cesse !
- les réformes et simplifications qui compliquent leur quotidien !

Aussi, Solidaires Finances Publiques exige :

- le recrutement immédiat de l'ensemble des 2 listes complémentaires des concours interne et externe soit plus de 1000 agents,
- le comblement des vacances d'emplois par une augmentation significative du volume de recrutement du concours commun C 2014 ;
- l'arrêt des suppressions d'emplois, le comblement des postes vacants et la création de postes à hauteur des besoins des services.

Lors de cette CAP locale, Solidaires Finances Publiques réaffirmera que l'attribution des postes doit se faire sur la base de la demande des agents, départagés entre eux par l'ancienneté administrative. Nous persistons à penser qu'un agent est bien plus efficace et plus à l'aise pour exercer ses missions sur un poste qu'il a librement choisi.

Nous ne sommes pas convaincu que toutes les informations aient été communiquées aux agents concernant les nouvelles règles d'affectation (périmètre de la RAN de Lyon pour le mouvement administratif).

Nous rappelons que pour notre syndicat, le rôle des élus dans cette CAP Locale consiste à la fois à :

- vérifier la régularité du mouvement local au regard des règles d'affectation,
- vérifier la situation des effectifs sur chaque structure et résidence et s'assurer ainsi que les moyens de fonctionner sont bien donnés aux services,
- s'assurer de l'application des garanties éventuelles,
- présenter et défendre les dossiers des agents.

Nous estimons donc que, pour remplir correctement notre mandat, nous devons disposer de tous les éléments utiles à la confection du mouvement :

- situation des effectifs avant et après mouvement local,
- TAGERFiP,
- état des vacances des postes ayant servi de base à l'élaboration du mouvement.

Nous vous demandons de nous fournir tous les éléments qui ont conduit à l'élaboration de ce mouvement.

Nous remercions nos collègues des RH de la disponibilité dans ils font preuve, malgré les conditions d'exercice de leur mission avec des moyens contraints.